



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.8/2003/2  
21 octobre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail pour le développement  
de l'industrie et de l'entreprise

Quatrième session, 13 et 14 février 2003

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS EN COURS**

Note du secrétariat

1. À sa troisième session, le Groupe de travail pour le développement de l'industrie et de l'entreprise a confirmé le regroupement de ses activités sous trois thèmes: restructuration industrielle et développement industriel durable, développement de l'entrepreneuriat et avènement d'une économie fondée sur la connaissance. Les activités entreprises durant le cycle de programmation 2002-2003 sont présentées ci-après sous ces trois grandes rubriques. Les activités à exécuter à l'avenir et les dispositions correspondantes figurent dans le programme de travail provisoire publié sous la cote TRADE/WP.8/2003/10.

**I. Activité: Restructuration industrielle et développement industriel durable**

2. Le Groupe de travail aide les États membres, et en particulier les pays en transition, à régler les problèmes de restructuration des entreprises et des secteurs non concurrentiels, d'une part, et à promouvoir les principes du développement durable dans l'industrie et ses secteurs, d'autre part. Les activités sont réparties entre les sous-programmes ci-après.

**3. Sous-programme: Restructuration industrielle**

4. Descriptif: Il s'agit d'étudier les pratiques qui favorisent le mieux la restructuration industrielle dans la région de la CEE, d'encourager la coopération entre les parties prenantes en vue d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts sociaux connexes, d'étudier les questions

économiques et réglementaires liées aux aspects régionaux et sectoriels de la restructuration et d'élaborer des recommandations à l'intention des gouvernements au sujet des orientations dans le domaine considéré.

5. Travaux réalisés: La table ronde sur «Les restructurations industrielles dans les pays européens en transition: expérience et perspectives» s'est tenue à Genève les 12 et 13 février 2002. Le secrétariat a publié le compte rendu de ses travaux dans le document ECE/TRADE/291. Comme suite aux recommandations de la table ronde, le Groupe de travail a créé à sa troisième session une équipe de spécialistes de la restructuration industrielle qui a tenu sa première session en avril 2002. Conformément au programme de travail adopté à cette occasion, l'Équipe de spécialistes a participé à l'organisation d'un atelier sur les options politiques et réglementaires permettant de promouvoir la restructuration industrielle, qui devrait avoir lieu en avril 2003.

6. Sous-programme: Développement industriel durable – développement écologique et économique durable de l'industrie chimique (CHEMISEED)

7. Descriptif: Ce sous-programme vise principalement à aider les pays en transition à assainir les sites pollués par des produits chimiques. L'aide est fournie par l'Équipe de spécialistes de la CHEMISEED de la CEE, créée pour mener des projets, axés sur des aspects environnementaux, qui étaient inscrits antérieurement aux programmes de la CEE relatifs à l'industrie chimique. À la demande des gouvernements, les membres de l'Équipe peuvent visiter les sites pollués et conseiller leurs propriétaires sur les techniques d'assainissement et les budgets nécessaires. L'Équipe participe également à l'organisation de séminaires sur des questions liées à la pollution chimique et à la décontamination.

8. Travaux réalisés: L'Équipe a tenu deux réunions, en avril et en octobre 2002. Elle a participé aux préparatifs du Séminaire «Analyse, méthodes de traitement et assainissement des sols et eaux souterraines pollués», qui se tiendra à Paris du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2003. Faute de ressources, les travaux dans ce domaine ne pourront être poursuivis que si les parties intéressées versent des contributions volontaires.

9. Sous-programme: Systèmes de gestion de la qualité

10. Descriptif: Ce sous-programme est axé sur la promotion de normes internationales de qualité et de systèmes de gestion de la qualité dans les entreprises des pays en transition, en particulier dans les PME. En outre, il vise à encourager et à faciliter un bon gouvernement des entreprises à travers l'élaboration d'une norme internationale en la matière ainsi que les mesures susceptibles d'inciter les entreprises à changer leur comportement dans un sens socialement souhaitable. Pour atteindre cet objectif, le Groupe de travail a créé à sa troisième session une équipe de spécialistes des systèmes de gestion de la qualité placée sous son autorité et sous celle du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6).

11. Travaux réalisés: L'Équipe a tenu une réunion en février 2002. Elle a contribué à l'organisation de la réunion d'experts sur la manière de devenir fournisseur de grandes sociétés nationales et transnationales qui aura lieu les 20 et 21 mars 2003. Elle a décidé de présenter sur son site Web (<http://www.unece.org/indust/sme/qwinners.htm>) une sélection de sociétés lauréates dans leur pays d'un prix qualité. L'Équipe a également lancé une analyse comparative

des modèles et pratiques d'excellence pour les PME en se référant au modèle européen d'excellence de la qualité de l'EFQM. Enfin, elle a lancé des études de faisabilité pour la création de centres de gestion totale de la qualité dans la Fédération de Russie et en Ukraine.

## II. Activité: Développement de l'entrepreneuriat

12. Descriptif: Le Groupe de travail aide les États membres, et en particulier les pays en transition, à créer un environnement favorable à l'émergence et au développement de nouvelles entreprises en économie de marché. Il étudie également les questions liées à l'entrepreneuriat féminin et à l'entrepreneuriat en tant que moyen pour atténuer la pauvreté, il facilite l'échange d'informations sur les meilleures pratiques dans ces secteurs et élabore des recommandations destinées aux gouvernements. Ses activités sont réparties entre les sous-programmes ci-après.

### 13. Sous-programme: Entrepreneuriat et atténuation de la pauvreté

14. Descriptif: Ce sous-programme vise à identifier les moyens d'action ayant prouvé leur efficacité pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales par le biais d'activités d'entreprise, à échanger des informations sur les meilleures pratiques en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté grâce à la promotion d'activités d'entreprise et à formuler des recommandations à l'intention des gouvernements des pays en transition. Durant l'exercice biennal en cours, le sous-programme vise à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes en tant que moyen d'aider les pays en transition à pallier aux conséquences néfastes du déclin économique et industriel sur les groupes vulnérables de la population. Aux fins de la mise en œuvre de ce sous-programme, le Groupe de travail a créé à sa deuxième session, en mars 2001, une équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté.

15. Travaux réalisés: L'Équipe de spécialistes a organisé en août 2002 le premier Forum régional sur les jeunes: sécurité, possibilités et prospérité au cours duquel les participants ont élaboré des recommandations à l'intention de la CEE et d'autres organismes des Nations Unies concernés par les questions relatives aux jeunes (affichées sur la page Web de l'Équipe de spécialistes à l'adresse <http://www.unece.org/operact/meetings/youth/recomend.htm>). À sa deuxième réunion en août 2002, l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat et de l'atténuation de la pauvreté a constitué trois sous-groupes chargés de la sélection des projets, de l'élaboration de recommandations et de meilleures pratiques dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes.

### 16. Sous-programme: Entrepreneuriat féminin

17. Descriptif: Le programme vise à coordonner l'action des États membres pour encourager la participation des femmes au développement de l'entreprise et à améliorer leur accès aux ressources financières, à l'information et aux réseaux internationaux. Aux fins de la mise en œuvre de ce sous-programme, le Groupe de travail a créé à sa deuxième session, en mars 2001, une équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin.

18. Travaux réalisés: L'Équipe a participé à l'organisation du deuxième Forum des femmes chefs d'entreprise, qui aura lieu les 17 et 18 mars 2003. À sa deuxième réunion, le 30 août 2002, l'Équipe a créé deux groupes d'étude, l'un chargé des meilleures pratiques et des projets, et l'autre, de la mise en place de réseaux. Le premier groupe a élaboré un modèle type pour la soumission des projets, ainsi que des critères d'évaluation, tandis que le second a établi une grille

de questions type pour la création de réseaux de femmes chefs d'entreprise. L'Équipe de spécialistes a également créé une page Web sur le site de la CEE (<http://www.unece.org/operact/women/team.htm>). La galerie de portraits d'éminentes dirigeantes d'entreprise a été réaménagée afin d'y inclure quelque 200 dirigeantes d'entreprise originaires de 34 pays (<http://www.unece.org/operact/gallery>). Enfin, la CEE a poursuivi son concours d'excellence destiné aux femmes chefs d'entreprise, qui s'achèvera en mars 2003, à l'occasion du deuxième Forum des femmes chefs d'entreprise.

### III. Activité: **Nouvelle économie mondiale fondée sur la connaissance**

19. Descriptif: Le Groupe de travail fournira des renseignements et contribuera à sensibiliser les États membres, en particulier les pays en transition, à la nouvelle économie qui est largement tributaire de l'apport de capital intellectuel et de l'innovation. Il aide également les États membres à évaluer leur état de préparation face à l'économie fondée sur la connaissance. Cette évaluation permettra d'identifier les lacunes de l'infrastructure matérielle, des systèmes d'information et du cadre réglementaire dans la perspective de l'innovation et de l'application des nouvelles technologies.

20. Travaux réalisés: Le secrétariat de la CEE a établi neuf rapports de pays dans un document intitulé «Towards a Knowledge-based Economy. Country Readiness Assessment Reports» qui porte sur l'Arménie, le Bélarus, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kirghizistan, la Lettonie, la Slovaquie et la Yougoslavie (ECE/TRADE/311/2-10) et dans lequel il évalue le potentiel de ces pays par rapport à l'économie fondée sur la connaissance. Un panorama régional sur cette question a également été établi (ECE/TRADE/311/1).

#### 21. Sous-programme: **Développement de l'économie numérique**

22. Descriptif: Ce sous-programme étudie les conséquences de la nouvelle économie numérique sur les sociétés des pays membres, ainsi que les débouchés et les défis qui en résultent pour le progrès économique et social. Il vise à aider les États membres à tirer parti des avantages économiques découlant des technologies de l'information. À cette fin, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a créé, à sa quatrième session en juin 2000, une équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet.

23. Travaux réalisés: L'Équipe a participé à l'organisation de diverses manifestations: Conférence internationale conjointe sur le cybertravail et le télétravail des femmes (janvier 2002, Pologne), Atelier sur la mise en place d'un cadre réglementaire électronique (février 2002), Forum de la CEE sur le règlement des différends en ligne (juin 2002), Groupe conjoint d'experts CEE/UE sur les questions de stratégie et de politique électroniques (octobre 2002, Belgique), manifestation sur la politique et la réglementation électroniques organisée par la CEE à l'occasion de la Conférence paneuropéenne, en marge du Sommet mondial sur la société de l'information (novembre 2002, Roumanie), Séminaire international CEE-ONU/SSPA sur l'administration électronique (décembre 2002, Italie). L'Équipe a tenu ses quatrième et cinquième réunions. Le secrétariat a publié «The Information Economy Development in Transition Economies» (à paraître) et a poursuivi ses travaux de publication sur l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le cyberspace et le règlement des différends en ligne.